



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28/01/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 janvier 2015
D - 2015/32

Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

Modification des secteurs de la carte scolaire de la ville de Bordeaux : quartier 5 (Nansouty- Saint Genès) et quartier 6 (Bordeaux Sud).

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal (article L212- 7 du code de l'éducation).

Pour Bordeaux la dernière actualisation de la carte scolaire a été réalisée par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2009.

Les modifications de la sectorisation qui vous sont proposées résultent de la prise en compte de l'évolution démographique du quartier 5 (Nansouty-Saint Genès) et du quartier 6 (Bordeaux-Sud) qui nécessite de répartir plus rationnellement les enfants en évitant la surcharge de certaines écoles, et une trop grande baisse des effectifs dans d'autres.

Les secteurs scolaires des quartiers 5 et 6 concernés par cette actualisation portent sur les écoles suivantes :

- maternelle Argonne, élémentaire Deyries,
- maternelle Yser, élémentaire Cazemajor,
- maternelle Solférino, élémentaire Prévert,
- maternelle P. Antin, élémentaire Somme,
- élémentaire Meunier,
- maternelle Barbey,
- maternelle F. de Pressensé, élémentaire Henri IV,
- élémentaire Francin.

Les autres secteurs scolaires restent inchangés.

L'ensemble de ces propositions détaillées dans le document joint a fait l'objet de présentations et de discussions avec l'Inspectrice de l'Education Nationale du secteur et les directeurs des écoles concernées.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir adopter cette nouvelle sectorisation scolaire qui entrera en application dès sa publication et sa transmission au représentant de l'État pour les nouvelles inscriptions à l'école.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

QUARTIER NANSOUTY/SAINT-GENES

Groupe scolaire :

Maternelle ARGONNE / Elémentaire DEYRIES SABLIERES

- Rue Clément incluse
- Rue Mercière incluse
- Cours de la Somme inclus partie comprise entre la rue Mercière et la rue Beaufleury
- Rue Beaufleury exclue
- Rue Monadey du N°1 au 10 inclus
- Rue Giner de Los Rios du N°1 au 10 inclus
- Rue Julie incluse
- Rue Mazagran du N°1 au 11 inclus
- Rue Lafontaine du N°1 au 22 inclus
- Passage Lafontaine inclus
- Rue Brémontier du N°1 au 23 inclus
- Rue Belair exclue
- Rue Fonfrède du N°1 au 27 inclus
- Rue Lajarte exclue.
- Cours de la Somme côté impair, portion comprise entre la rue Delpit et la rue Monsarrat
- Rue Monsarrat incluse
- Rue Bertrand de Goth exclue
- Cours de l'Argonne côté pair, portion comprise entre la rue Bertrand de Goth et la rue Adrien Baysseance
- Rue Adrien Baysseance incluse
- Rue de Saint Genès exclue, portion comprise entre la rue Adrien Baysseance et la rue de Cadroin
- Rue Cadroin incluse,
- Rue Mazarin incluse, partie comprise entre la rue Clément et la rue Cadroin

Groupe scolaire :
Maternelle YSER / Elémentaire CAZEMAJOR

- Rue de Labrède incluse, côté impair, portion entre la rue Kleber et la rue Videau
- Rue Videau, côté impair, portion entre la rue de Labrède et la rue de Bègles
- Rue de Bègles incluse côté impair portion comprise entre la rue Videau et la rue de Ferron
- Rue de Ferron incluse
- Rue de Rabanis incluse
- Rue Pelleport incluse partie comprise entre la rue de Rabanis et la rue de Preignac
- Rue de Preignac incluse
- Rue Malbec incluse, portion comprise entre la rue de Preignac et la rue Mellis
- Rue Beautiran incluse
- Cours de l'Yser exclu, partie située entre la rue de Beautiran et la place Nansouty
- Place Nansouty exclue
- Cours de la Somme exclu, partie comprise entre la place Nansouty et la rue Monsarrat
- Cours de la Somme côté pair, portion comprise entre la rue Monsarrat et la rue Lajarte.
- Rue Lajarte incluse
- Rue Fonfrède à partir du N°28
- Rue Belair incluse
- Passage Belair inclus
- Rue Brémontier du N°24 au Cours de l'Yser
- Passage Lafontaine exclu
- Rue Lafontaine du N°23 à la rue de Bègles
- Rue Mazagran du N°12 à la rue Kléber
- Rue Julie exclue
- Rue Giner de Los Rios du N°11 au cours de l'Yser
- Rue Monadey du N°11 à la rue Kléber
- Rue Beaufleury exclue.

Groupe scolaire :

Maternelle SOLFERINO / Elémentaire JACQUES PREVERT

- Cours de l'Argonne côté impair, portion comprise entre la rue Bertrand de Goth et la rue Adrien Baysseance
- Rue Adrien Baysseance exclue
- Rue de Saint Genès incluse, portion comprise entre la rue Adrien Baysseance et la rue Lamourous
- Rue Lamourous exclue
- Place Amédée Larrieu exclue
- Rue Louis Mie incluse
- Rue du Tondu exclue, portion comprise entre la rue Louis Mie et le Boulevard Georges V
- Boulevard Georges V côté pair
- Boulevard du Président Roosevelt, côté pair, portion comprise entre la place Louis Barthou et le passage Cairon
- Passage Cairon, côté impair, portion entre le Boulevard du Président Roosevelt et la rue Maxime Lalanne
- Rue Maxime Lalanne, côté impair
- Rue Bertrand de Goth incluse, portion entre la rue Maxime Lalanne et le cours de l'Argonne

Groupe scolaire :

Maternelle PAUL ANTIN / Elémentaire SOMME

- La voie ferrée, partie située entre le Boulevard Albert 1er et la rue de Bègles
- Rue de Bègles incluse côté impair, portion comprise entre la rue D'Aupérie et la rue Ferron
- Rue Ferron exclue
- Rue Rabanis exclue
- Rue de Pelleport exclue, portion entre la rue Rabanis et la rue de Preignac
- Rue de Preignac exclue
- Rue Malbec exclue, partie située entre la rue de Preignac et la rue Mellis
- Rue Beautiran exclue
- Cours de l'Yser inclus, portion comprise entre la rue Beautiran et la Place Nansouty
- Place Nansouty incluse
- Cours de la Somme inclus, portion comprise entre la Place Nansouty et la rue Monsarrat
- Rue Monsarrat exclue

- Rue Bertrand de Goth exclue, portion comprise entre la rue Monsarrat et la rue Maxime Lalanne
- Rue Maxime Lalanne incluse, côté pair
- Passage Cairon inclus, côté pair, entre la rue Maxime Lalanne et le boulevard du Président Franklin Roosevelt
- Boulevard du Président Franklin Roosevelt, partie située du passage Cairon à la Limite de la Commune
- Rue de Cauderès incluse côté pair.
- Route de Toulouse côté pair de la rue Jean Lalanne à la limite de Commune.
- Rue Jean et Charles Pannetier incluse
- Rue Bossuet incluse
- Rue de Ladous incluse
- Rue Fontaine de Guillet incluse
- Limite de commune jusqu'au Boulevard Albert 1er
- Boulevard Albert 1er côté pair jusqu'à la voie ferrée

QUARTIER BORDEAUX-SUD

Groupe scolaire :
Maternelle et Élémentaire CARLE VERNET

- La ligne de chemin de fer, portion comprise entre le Pont du Guit et la rue de Bègles
- La ligne de chemin de fer, partie comprise entre la rue de Bègles et le Boulevard Jean- Jacques Bosc
- Le boulevard Albert 1er, côté Bordeaux
- Le boulevard Jean-Jacques Bosc côté Bordeaux
- Quai de Brienne
- Rue Carle Vernet incluse, partie située entre le Quai de Brienne et la rue d'Armagnac
- Rue d'Armagnac exclue
- Pont du Guit exclu

Groupe scolaire :
Maternelle BECK / Élémentaire FERDINAND BUISSON

- La ligne de chemin de fer,
- Le Quai de Paludate inclus de la rue des Terres de Bordes à la rue Carle Vernet.
- Rue Carle Vernet exclue
- Rue d'Armagnac comprise
- Pont du Guit compris.

Groupe scolaire :
Maternelle Noviciat / Élémentaire ANDRE MEUNIER:
Maternelle Noviciat

- Rue Bigot exclue
- Rue du Hamel exclue, portion comprise entre la Place des Capucins et la rue Marbotin
- Rue des Vignes exclue
- Rue le Reynart exclue
- Quai de la Monnaie inclus à partir du n°13
- Quai Sainte Croix inclus
- Quai de Paludate inclus jusqu'à la rue des Terres de Bordes.
- La voie ferrée

- Cours de la Marne jusqu'à la rue Leyteire

- Rue Leyterie exclue.

Elémentaire André Meunier

- Rue Bigot exclue

- Rue du Hamel exclue, portion comprise entre la Place des Capucins et la rue Marbotin

- Rue des Vignes exclue

- Rue le Reynart exclue

- Quai de la Monnaie inclus à partir du n°13

- Quai Sainte Croix inclus

- Quai de Paludate inclus jusqu'à la rue des Terres de Bordes.

- La voie ferrée

- Rue Eugène Le Roy incluse

- Rue Malbec, incluse jusqu'au n°9

- Rue Montfaucon, incluse jusqu'au n°15

- Cours Barbey, inclus jusqu'au n°6

- Cours de la Marne inclus portion entre le cours Barbey et la rue Leyteire

- Rue Leyteire exclue.

Groupe scolaire :

BARBEY / FIEFFE / FRANCIN

Maternelle FIEFFE

- Rue Ferbos exclue
- Place Pierre-Jacques Dormoy exclue
- Rue Vilaris exclue
- Rue Furtado exclue
- La voie ferrée
- Rue de Bègles incluse côté pair, partie située entre la voie ferrée et la rue Ferbos

Maternelle BARBEY

- Rue Furtado comprise entre voie ferrée et rue Malbec incluse
- Rue Vilaris incluse
- Place Pierre Jacques Dormoy incluse
- Rue Ferbos incluse
- Rue Videau, côté pair, portion comprise entre la rue de Bègles et la rue Monthyon
- Rue Monthyon côté pair
- Cours de la Marne exclu entre rue Monthyon et voie ferrée
- La voie ferrée

Elémentaire FRANCIN

- Rue de Bègles incluse côté pair de la voie ferrée à la rue Ferbos
- Rue Videau, côté pair, portion comprise entre la rue de Bègles et la rue Monthyon
- Rue Monthyon, côté pair
- Cours de la Marne exclu entre la rue Monthyon et le cours Barbey
- Cours Barbey inclus, à partir du n°8
- Rue Montfaucon, à partir du n°16
- Rue Malbec, à partir du n°10
- Rue Eugène Le Roy exclue
- La voie ferrée

Groupe scolaire :
Maternelle et Élémentaire MENUTS

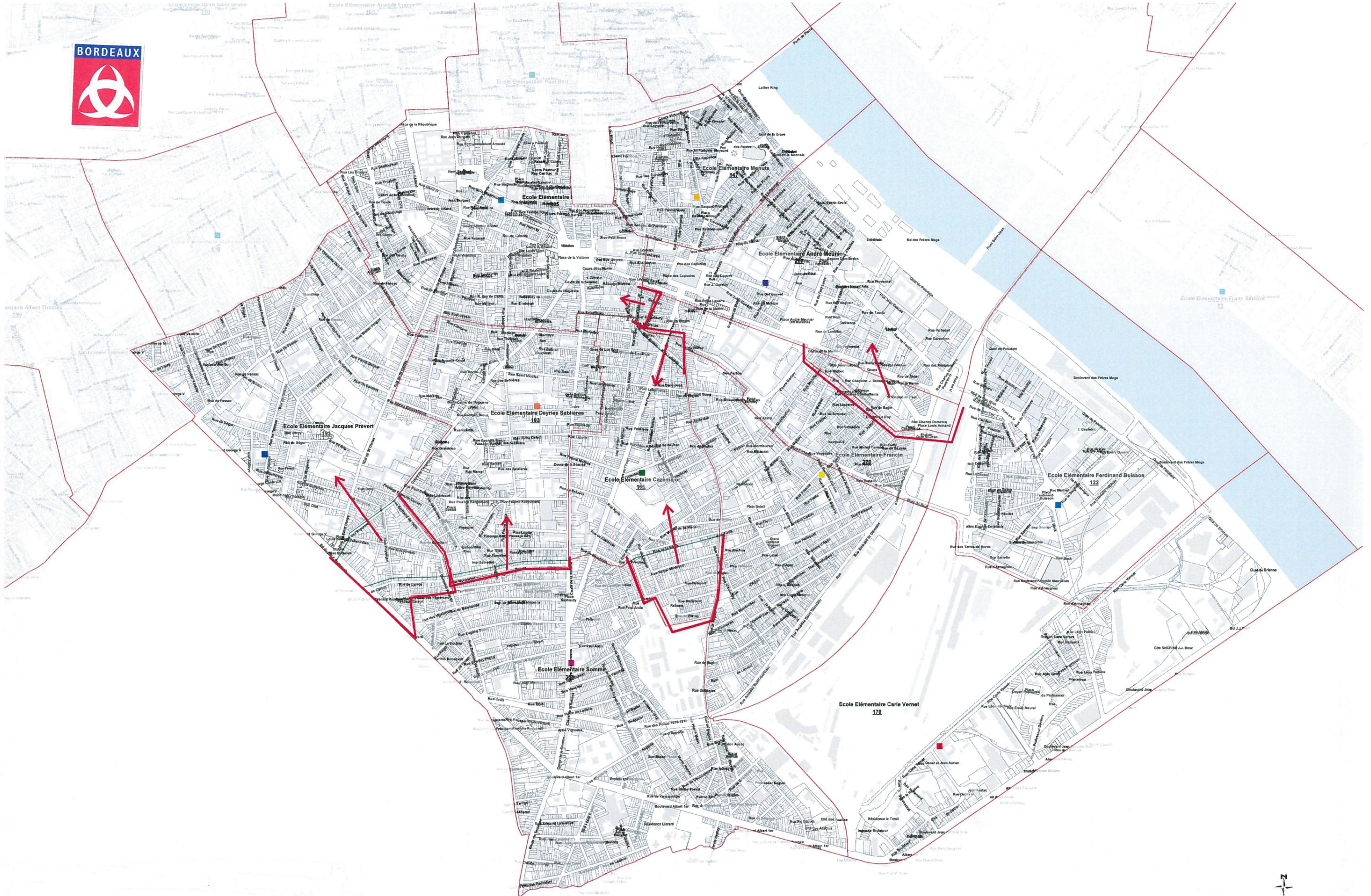
- Cours Victor Hugo côté pair, portion située entre la rue du Mirail et le Quai des Salinières
- Quai des Salinières inclus
- Quai de la Grave inclus
- Quai de la Monnaie jusqu'au 12 inclus.
- Rue le Reynart incluse
- Rue des Vignes incluse
- Rue du Hamel incluse, portion située entre la rue des Vignes et la rue Clare.
- Rue Bigot incluse
- Rue Paul Broca incluse entre la rue Bigot et la rue Gratiolet.
- Rue Gratiolet incluse
- Rue du Mirail incluse

Groupe Scolaire :
Maternelle FRANCIS DE PRESSENSE / Élémentaire HENRI IV.

- Rue Sainte Catherine côté impair, portion comprise entre le cours Victor Hugo et la rue des Augustins
- Cours Victor Hugo exclu, partie située entre la rue Sainte Catherine et la rue de Cursol
- Rue de Cursol exclue
- Place de la République incluse
- Rue Mouneyra exclue
- Rue de Belleville exclue
- Rue Louis Mie exclue
- Place Amédée Larrieu incluse
- Rue de Lamourous incluse
- Rue Cadroin exclue, partie comprise entre la rue de Lamourous et la rue Mazarin
- Rue Mazarin exclue, portion comprise entre la rue Cadroin et la rue Clément
- Rue Clément exclue
- Rue Mercière exclue
- Cours de la Somme exclu, partie située entre la rue Mercière et la rue Beaufleury

- Rue Beaufleury incluse
- Rue de Labrède, côté pair, partie comprise entre la rue Kléber et la rue Monthyon
- Rue Monthyon, côté impair
- Cours de la Marne exclu
- Rue Leyteire incluse, portion comprise entre le cours de la Marne et la rue Gratiolet
- Rue Gratiolet exclue
- Rue des Augustins incluse

Les secteurs scolaires quartiers 5 et 6
Ecoles élémentaires



Les secteurs scolaires quartiers 5 et 6
Ecoles maternelles

